Avenant au règlement intérieur - pass sanitaire

mis à jour le 6 septembre 2021

MODALITÉS DE JEU SUR PLACE :
ARTICLE 4 (AVENANT) : CONDITIONS D'ACCÈS :

À partir du lundi 30 août 2021, toute personne majeure pénétrant dans les structures Interlude (et dès 12 ans, à partir du 30 septembre 2021) devra présenter un « pass sanitaire » valide…et ce, jusqu'à la levée de cette obligation gourvernementale.

Mais qu'est ce qu'un « pass sanitaire » valide ?
Le « pass sanitaire » est un QR code qui peut être présenté au format papier ou numérique et qui atteste de l'un des éléments suivants :

- *un schéma vaccinal complet :*
  - *7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)*
  - *28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson&Johnson)*
  - *7 jours après l'injection pour les personnes ayant contracté le COVID19 (une seule injection)*
- *un test RT-PCR ou un test antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72 heures (à l'entrée de nos structures) dont le résultat est négatif*
- *un test RT-PCR ou un test antigénique de plus de 11 jours et de moins de 6 mois dont le résultat est positif – attestant du rétablissement de la COVID19 (certificat de rémission)*

Il est possible d'obtenir son « pass sanitaire » et de l'imprimer en l'important sur l'application TousAntiCovid avec le téléservice de l'Assurance Maladie s'il s'agit d'un certificat de vaccination et avec le portail SI-DEP s'il s'agit du résultat d'un test.

Les salariés, bénévoles, stagiaires, services civiques sont aussi soumis à cette obligation.

MODALITÉS DE LOCATION :
ARTICLE 7 (AVENANT) : CONDITIONS D'ACCÈS ET DE LOCATION

- Sur place :

Chacun peut s'il le souhaite venir louer des jeux, jouets, déguisements dans nos structures. Le « pass sanitaire » sera alors demandé pour accéder aux couloirs de location (cf détails ci-dessus)

- En clic'n collect :

L'équipe propose également de maintenir le clic'n collect à la demande pour des jeux, jouets et jeux surdimensionnés. *Ce service est non soumis au « pass sanitaire »*. Il vous suffit de contacter l'équipe par téléphone ou mail afin de prendre rendez-vous et ainsi voir avec un·e ludothécaire pour la sélection des jeux, jouets, jeux surdimensionnés souhaitée.